



SÉANCE ORDINAIRE 8 AVRIL 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 8 avril 2024, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

Et les conseillers :

Cindy Côté
Jean-François Allen
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Antoine Couture
Hélène Jacques

Madame Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2024-04-97 2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 4 mars 2024 ;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 6 mars 2024 ;
 - 3.3. Séance extraordinaire du 16 mars 2024 ;
4. Période de questions ;
5. Administration générale ;
 - 5.1. Dépôt - rapport mensuel gestion animalière ;
6. Finances ;
 - 6.1. Dépôt - état des revenus et charges au 31 mars 2024 ;
 - 6.2. Approbation des déboursés et des transactions - mars 2024 ;
 - 6.3. MTQ – Volet Entretien des routes locales – attestation des dépenses ;
 - 6.4. MTQ - Reddition de compte - PPA-ES - chemin Dalhousie, Rang de la Rivière, rue Sainte-Geneviève et rue du Camionneur ;
 - 7.4.1. Dépôt demande d'aide financière ;
 - 6.5. Acquisition – portion piste cyclable Agri-Marché – lot no 6 490 062 ;
7. Sécurité publique ;
 - 7.1. Demandes du directeur incendie ;
8. Travaux publics ;
 - 8.1. Dépenses à autoriser ;
 - 8.2. Dépôt de soumissions ;
 - 8.2.1. Vidange et disposition des boues de la station d'épuration ;
 - 8.2.2. Rang Saint-Jacques ;
 - 8.2.2.1. Réfection de voirie et ponceau ;
 - 8.2.2.2. Surveillance des travaux ;
 - 8.2.3. Mise en forme et pavage des rues du Briqueteur et du Camionneur ;
 - 8.2.4. Lignage des rues ;
 - 8.2.5. Fauchage des chemins ;
 - 8.3. Développement Coulombe ;

- 8.3.1. Contrôle de la qualité des matériaux ;
- 8.3.2. Surveillance des travaux ;
- 8.3.3. Travaux ;
- 8.3.4. Regards ;
- 8.3.5. Compteurs d'eau ;
- 8.3.6. Autres dépenses ;
- 9. Urbanisme et environnement ;
 - 9.1. Émission des permis ;
 - 9.2. Dossiers des nuisances et autres ;
 - 9.3. Avis de motion ;
 - 9.3.1. Règlement no 390-2024 modifiant le plan d'urbanisme no 159-2007 et le règlement de zonage no 160-2007 concernant des modifications aux limites d'affectation et de zonage dans le secteur déstructuré Chaudière ;
 - 9.4. Adoption de règlement ;
 - 9.4.1. Règlement no 390-2024 modifiant le plan d'urbanisme no 159-2007 et le règlement de zonage no 160-2007 concernant des modifications aux limites d'affectation et de zonage dans le secteur déstructuré Chaudière ;
- 10. Correspondance ;
- 11. Divers ;
- 12. Clôture et levée de la séance.

ADOPTÉE

3. Adoption des procès-verbaux

2024-04-98 3.1. Séance ordinaire du 4 mars 2024

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Isidore a été tenue le lundi 4 mars 2024 ;
 ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion ;
 ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture ;
 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Rhéaume, APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Jacques ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024.

ADOPTÉE

2024-04-99 3.2. Séance extraordinaire du 6 mars 2024

ATTENDU QU'une assemblée extraordinaire du conseil municipal de Saint-Isidore a été tenue le mercredi 6 mars 2024 ;
 ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion ;
 ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture ;
 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Jacques, APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mars 2024.

ADOPTÉE

2024-04-100 3.3. Séance extraordinaire du 16 mars 2024

ATTENDU QU'une assemblée extraordinaire du conseil municipal de Saint-Isidore a été tenue le samedi 16 mars 2024 ;
 ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion ;
 ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture ;
 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antoine Couture, APPUYÉ PAR la conseillère Cindy Côté ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2024.

ADOPTÉE

4. Période de questions

Des citoyens s'informent concernant la collecte des ordures monstres, le retour du conteneur de résidus, l'impact pour la municipalité concernant le projet de Saint-Lambert.

5. Administration générale

5.1. Dépôt - rapport mensuel gestion animalière

Le conseil prend acte du rapport mensuel relativement à la gestion animalière effectuée par madame Josy-Anne Nadeau.

6. Finances

6.1. Dépôt - État des revenus et charges au 31 mars 2024

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 31 mars 2024.

2024-04-101 6.2 Approbation des déboursés et des transactions - mars 2024

Il EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Jacques

APPUYÉ PAR le conseiller Antoine Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve la liste des déboursés, des chèques nos 15029 à 15048 (le chèque no 15015 adopté à la séance du 4 mars étant annulé), les prélèvements nos 4156 à 4183, les dépôts directs nos 504091 à 504145 (le prélèvement no 504141 étant annulé), et les comptes à payer, s'il y a lieu, du mois de mars 2024 pour un montant total de 460 076,15 \$, que la liste des déboursés fasse partie intégrante du procès-verbal et qu'elle soit conservée dans un registre prévu à cet effet.

QUE le conseil approuve les salaires des employés municipaux et des élus totalisant 45 483,95 \$, pour la période de mars 2024.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité certifie, sous son serment d'office, qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

ADOPTÉE

2024-04-102 6.3. MTQ - Volet Entretien des routes locales - attestation des dépenses

ATTENDU QUE le ministère des Transports versera une compensation de soixante-neuf mille huit cent quarante-deux dollars (69 842 \$) pour l'entretien des routes locales pour l'année 2023 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité de Saint-Isidore visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais, APPUYÉ PAR la conseillère Diane Rhéaume ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Saint-Isidore informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

2024-04-103 6.4. MTQ - Reddition de compte - PPA-ES - chemin Dalhousie, rang de la Rivière, rue Sainte-Geneviève et rue du Camionneur

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement ;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antoine Couture, APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les dépenses d'un montant de 236 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2024-04-104 6.5. Acquisition - portion piste cyclable Agri-Marché - lot 6 490 062

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire procéder à l'acquisition du lot 6 490 062 d'une superficie de vingt-six mille quatre cent cinquante-sept mètres carrés et neuf dixièmes (26 457,9 m.c.), faisant partie de la piste cyclable, propriété d'Agri-Marché ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Allen,

APPUYÉ PAR la conseillère Diane Rhéaume

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous documents relatifs à l'acquisition du lot 6 490 062, propriété d'Agri-Marché, au coût de 53 940,95 \$.

ADOPTÉE

7. Sécurité publique

7.1 Demandes du directeur incendie

Aucune demande.

8. Travaux publics

2024-04-105 8.1 Dépenses à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Jacques,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses
suivantes relativement aux travaux publics :

	<u>COÛTS ESTIMÉS</u> <u>(incluant les taxes)</u>
Balayage	
Nettoyage printanier	5 288,85 \$
<i>Fournisseur : Marquage Lignpro inc.</i>	
Abat-poussière	
Épandage de calcium dans les rangs	9 887,62 \$
<i>Fournisseur : Entreprises Bourget</i>	
Garage municipal	
Remplacement d'un moteur de porte	1 284,73 \$
<i>Fournisseur : Les Portes du Québec</i>	
GPS	
Abonnement annuel de la licence GPS, logiciel + précision	2 000,00 \$
<i>Fournisseurs : Azimut Avantis</i>	

ADOPTÉE

8.2. Dépôt de soumissions

2024-04-106 8.2.1. Vidange et disposition des boues de la station d'épuration

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions
par appel d'offres publics dans un système électronique et dans un journal
diffusé sur le territoire pour la caractérisation, la valorisation et la disposition
des boues à la station d'épuration ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	<u>COÛT</u> <u>(excluant les taxes)</u>
GFL Environnement Services inc.	232 660,00 \$
Simetech Environnement inc.	144 869,97 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antoine
Couture, APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Blais ET RÉSOLU À
L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la soumission de
Simetech Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la
caractérisation, la valorisation et la disposition des boues à la station
d'épuration, au coût de cent soixante-six mille cinq cent soixante-quatre
dollars et vingt-cinq cents (166 564,25 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payable selon les conditions mentionnées au
contrat.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, ou leur
remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour
et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

ADOPTÉE

8.2.2. Rang Saint-Jacques

2024-04-107 8.2.2.1. Réfection de voirie et ponceau

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions par appel d'offres publics dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour la réfection de voirie et ponceau dans le rang Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

COÛT **(excluant les taxes)**

Conrad Giroux inc.	629 013,07 \$
Dili Contracto inc.	566 390,25 \$
EMP inc.	620 723,40 \$
Excavation Gagnon et Frères inc.	591 432,92 \$
Excavation Lapointe et Fils inc.	646 046,64 \$
Excavation Marcel Vézina inc.	580 105,83 \$
Excavation Pierre Gagné inc.	577 775,22 \$
Gilles Audet Excavation inc.	514 639,00 \$
Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.	619 900,00 \$
Les Entreprises J.R. Morin inc.	622 900,00 \$
Les Excavations Yanick Latulippe inc.	577 667,10 \$
Les Pavages de Beauce ltée	622 206,50 \$
Maxi Paysage inc.	561 557,10 \$
Mercier et Fils	618 000,00 \$
Michel Gamache et Frères inc.	599 000,00 \$
Pavage UCP inc.	653 864,34 \$
P.E. Pageau inc.	762 340,00 \$
R.J. Dutil et Frères inc.	608 786,50 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais, APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Allen ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la soumission de Gilles Audet Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de voirie et ponceau dans le rang Saint-Jacques, au coût de cinq cent quatre-vingt-onze mille sept cent six dollars et dix-neuf cents (591 706,19 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payable à même la subvention du MTQ et les activités d'investissement.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

ADOPTÉE

2024-04-108 8.2.2.2. Surveillance des travaux

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore procédera à des travaux de réfection de voirie et ponceau dans le rang Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE des services professionnels pour la surveillance bureau et chantier sont nécessaires dans le dossier ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Jacques, APPUYÉ PAR le conseiller Antoine Couture ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour la surveillance bureau et chantier dans le projet de réfection de voirie et ponceau dans le rang Saint-Jacques à Apex Expert Conseil, au coût total de vingt et un mille six cent soixante-huit dollars et dix-neuf cents (21 668,19 \$), soit sept mille deux cent vingt-deux dollars et soixante-treize cents (7 222,73 \$) par semaine, incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payable à même la subvention du MTQ et les activités d'investissement.

ADOPTÉE

2024-04-109 8.2.3. Mise en forme et pavage des rues du Briqueteur et Camionneur

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions par appel d'offres publics dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour la mise en forme et pavage des rues du Camionneur et du Briqueteur ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

COÛT
(excluant les taxes)

Construction Abénakis inc.	340 374,97 \$
Construction B.M.L., Division de Sintra inc.	321 863,80 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	328 185,59 \$
Gilles Audet Excavation inc.	417 996,00 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	327 630,10 \$
Pavage F et F inc.	342 245,40 \$
Pavage UCP inc.	339 721,37 \$
P.E. Pageau inc.	377 163,50 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antoine Couture, APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Allen ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la soumission de Construction B.M.L., Division de Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise en forme et pavage des rues du Camionneur et du Briqueteur, au coût de trois cent soixante-dix mille soixante-deux dollars et quatre-vingt-dix cents (370 062,90 \$), incluant les taxes.

QUE la présente dépense soit payée avec la TECQ 2019-2024.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

ADOPTÉE

2024-04-110 8.2.4. Lignage des rues

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour des travaux de marquage de chaussée auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, excluant les taxes :

	Soumissionnaires		
	Lignes Xpert 2021 inc.	Permaligne	Durand Marquage et Ass.
Lignage de rue (\$/m.l.)	--- \$	0,35 \$	0,30 \$
Piste cyclable (\$/m.l.)	2,55 \$	1,05 \$	0,86 \$
25 symboles aléatoires (macle, bicyclette, chevrons, piéton)	30,00 \$	55,00 \$	--- \$
4 stationnements handicapés (prix unitaire)	185,00 \$	175,00 \$	--- \$
5 x 50 km/h (prix unitaire)	30,00 \$	125,00 \$	--- \$
10 lignes d'arrêt et 2 traverses d'écolier (prix forfaitaire)	810,00 \$	1 050,00 \$	--- \$
4 traverses de rue passage piétonnier (prix forfaitaire)	720,00 \$	750,00 \$	--- \$

ATTENDU QUE la municipalité se réserve le droit d'adjuger le contrat à un seul et même soumissionnaire ou à des soumissionnaires différents ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Jacques, APPUYÉ PAR la conseillère Cindy Côté ET RÉSOLU À

L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux de lignage de rues et de la piste cyclable à Durand Marquage et Associés inc. au montant total de quarante-quatre mille quatre-vingt-dix dollars et soixante et un cents (44 090,61 \$), incluant les taxes.

QUE le conseil octroie le contrat pour les vingt-cinq (25) symboles aléatoires, les quatre (4) stationnements pour handicapés, les cinq (5) x 50km/h sur la chaussée, les dix (10) lignes d'arrêt, les quatre (4) traverses de rues pour passage piétonnier à Lignes Xpert 2021 inc., au montant total de trois mille six cent quarante-quatre dollars et soixante-dix cents (3 644,70 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

ADOPTÉE

2024-04-111 8.2.5. Fauchage des chemins

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour le fauchage des abords de route pour la saison 2024 auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, excluant les taxes :

SOUSSIONNAIRES	TRAVAUX EXCLUANT ROUTES VIEUX-MOULIN ET KENNEDY	TRAVAUX INCLUANT ROUTES VIEUX-MOULIN ET KENNEDY
Débroussaillage Lamontagne	6 900,00 \$	8 483,37 \$
Débroussaillage Adam Vachon (9114-3917 Québec inc.)	9 750,00 \$	11 500,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais, APPUYÉ PAR la conseillère Diane Rhéaume ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour le fauchage des abords de routes pour la saison 2024, incluant les routes du Vieux-Moulin et Kennedy, à Débroussaillage Lamontagne, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de neuf mille sept cent cinquante-trois dollars et soixante-quinze cents (9 753,75 \$), taxes incluses.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

ADOPTÉE

8.3. Développement Coulombe

2024-04-112 8.3.1. Contrôle de la qualité des matériaux

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore concrétise présentement un projet de développement résidentiel sur la route Coulombe ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au contrôle de la qualité des matériaux dans ledit projet ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des offres de services à cet effet ;

COÛT
(excluant les taxes)

Groupe GEOS inc.	58 961,00 \$
Laboratoire d'Expertise de Québec ltée	58 070,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Cindy Côté, APPUYÉ PAR le conseiller Antoine Couture ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'offre de service de Laboratoire d'Expertise de Québec ltée pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le projet de développement Coulombe, au coût estimé de soixante-six mille sept cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (66 765,98 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise.

QUE la présente dépense soit payée par voie de règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

2024-04-113 8.3.2. Surveillance des travaux

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore concrétise présentement un projet de développement résidentiel sur la route Coulombe ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la surveillance des travaux dans ledit projet ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres publics dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

COÛT
(excluant les taxes)

Apex Expert Conseil inc.	90 800,00 \$
WSP Canada inc.	166 800,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antoine Couture, APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat à Apex Expert Conseil inc. pour la surveillance des travaux dans le projet de développement Coulombe, au coût de cent quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-sept dollars et trente cents (104 397,30 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise.

QUE la présente dépense soit payée par voie de règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

8.3.3. Travaux

Sujet reporté.

2024-04-114 8.3.4. Regards

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore concrétise présentement un projet de développement résidentiel sur la route Coulombe ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition de regards pour ledit projet ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais, APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Allen ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la soumission de Réal Huot inc. pour l'acquisition de regards avec logo et inscription, au coût de cinquante-cinq mille quatre-vingt-onze dollars et quarante-deux cents (55 091,42 \$), incluant les taxes, et ce, telle la soumission datée du 9 février 2024.

QUE la présente dépense soit payée par voie de règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

2024-04-115 8.3.5. Compteurs d'eau

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore concrétise présentement un projet de développement résidentiel sur la route Coulombe ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition de compteurs d'eau pour ledit projet ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions à cet effet ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Jacques, APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte les soumissions suivantes relativement aux compteurs d'eau dans le projet développement Coulombe :

COÛT
(incluant les taxes)

50 compteurs d'eau avec kit d'accouplement <i>Fournisseur : Réal Huot inc.</i>	29 606,07 \$
---	--------------

Étude de couverture et télérelève de compteurs d'eau <i>Fournisseur : X-TELIA</i>	9 621,11 \$
---	-------------

QUE les présentes dépenses soient payées par voie de règlement d'emprunt.
ADOPTÉE

2024-04-116 8.3.6. Autres dépenses

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore concrétise présentement un projet de développement résidentiel sur la route Coulombe ;
ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des services d'accompagnement pour le suivi des travaux dans ledit projet ;
ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services à cet effet ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antoine Couture, APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Allen ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'offre de WSP Canada inc. pour des services d'accompagnement pour le suivi des travaux dans le projet de développement Coulombe au taux horaire, pour un budget initial de dix mille dollars (10 000,00 \$), et ce, telle la proposition soumise le 8 avril 2024.
QUE la présente dépense soit payée par voie de règlement d'emprunt.
ADOPTÉE

9. Urbanisme et environnement

9.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments relativement aux permis émis pour le mois de mars 2024.

9.2. Dossier des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de mars 2024.

9.3. Avis de motion

9.3.1. Règlement no 390-2024 modifiant le plan d'urbanisme no 159-2007 et le règlement de zonage no 160-2007 concernant des modifications aux limites d'affectation et de zonage dans le secteur déstructuré Chaudière

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller Daniel Blais, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement no 390-2024 modifiant le plan d'urbanisme no 159-2007 et le règlement de zonage no 160-2007 concernant des modifications aux limites d'affectation et de zonage dans le secteur déstructuré Chaudière.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

9.4. Adoption de règlement

2024-04-117 9.4.1. Projet de règlement no 390-2024 modifiant le plan d'urbanisme no 159-2007 et le règlement de zonage no 160-2007 concernant des modifications aux limites d'affectation et de zonage dans le secteur déstructuré Chaudière

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antoine Couture,

APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Blais

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE JACQUES S'ABSTIENT DE SE PRONONCER DÉCLARANT N'AYANT PARTICIPÉ À AUCUNE DISCUSSION COMPTE TENU D'INTÉRÊT OU D'APPARENCE D'INTÉRÊT DANS LE PRÉSENT DOSSIER

Monsieur le maire demande le vote pour cette proposition :

Pour : Daniel Blais, Jean-François Allen, Antoine Couture,
Diane Rhéaume,

Contre : Cindy Côté

QUE le projet de règlement no 390-2024 modifiant le plan d'urbanisme no 159-2007 et le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020, 341-2020, 343-2020, 346-2020, 349-2021, 354-2021, 356-2021, 361-2022, 364-2022, 368-2023, 369-2023, 371-2023, 375-2023, 376-2023, 378-2023 et 387-2024) concernant des modifications aux limites d'affectation et de zonage dans le secteur déstructuré Chaudière soit adopté et soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

ADOPTÉE

10. Correspondance

2024-04-118 Expo St-Isidore - réservation d'emplacement intérieur

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antoine Couture,

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Allen

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de réserver un emplacement intérieur lors de la 42^e édition de l'Expo St-Isidore/Bassin de la Chaudière, qui se tiendra du 16 au 21 juillet 2024, au coût de cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quatre-vingt-sept cents (597,87 \$), incluant les taxes.

ADOPTÉE

2024-04-119 Maison de la Famille Nouvelle-Beauce - souper bénéfice

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Cindy Côté,

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Allen

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de verser un montant de deux cents dollars (200,00 \$) à titre de contribution financière lors du déjeuner des policiers qui se tiendra le 4 mai 2024 à Scott, dont les profits seront remis entièrement à la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce.

ADOPTÉE

2024-04-120 Association d'Entraide Communautaire La Fontaine - souper bénéfice

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antoine Couture,

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation de deux (2) représentants au souper bénéfice de l'Association d'Entraide Communautaire La Fontaine qui se tiendra le 4 mai 2024 à Sainte-Marie, au coût total de deux cents dollars (200,00 \$).

ADOPTÉE

2024-04-121 Association Provinciale du Patrimoine Agricole du Québec - parade Sainte-Claire

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu une invitation à participer à la parade soulignant le 200^e anniversaire de la municipalité de Sainte-Claire le 24 juin 2024 ;

ATTENDU QUE l'Association Provinciale du Patrimoine Agricole du Québec, présente avec un char allégorique lors de ladite parade, accepte de faire la promotion de la municipalité de Saint-Isidore ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Jacques, APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Allen ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie une contribution financière de quatre cents dollars (400,00 \$) à l'Association Provinciale du Patrimoine Agricole du Québec afin de couvrir une partie des dépenses pour leur participation à la parade du 200^e anniversaire de Sainte-Claire qui se tiendra le 24 juin 2024.

QUE le conseil accepte de prêter les banderoles de la municipalité au moment opportun.

QUE le conseil avise la MMQ (Fonds d'assurance des municipalités du Québec) afin que l'Association Provinciale du Patrimoine Agricole du Québec soit couverte par l'assurance-responsabilité de la municipalité en cas d'accident lors du défilé du 200^e anniversaire de la municipalité de Sainte-Claire qui se tiendra le 24 juin 2024.

ADOPTÉE

2024-04-122 Fédération canadienne des municipalités - déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance économique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement ;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance ;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement ;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars ;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus ;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique ;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026 ;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement

plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.) ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Rhéaume, APPUYÉ PAR le conseiller Antoine Couture ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure.

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes.

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités.

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, au député provincial de Beauce-Nord, monsieur Luc Provençal, au député fédéral, monsieur Richard Lehoux, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

Le conseil convient de :

- Effectuer les vérifications relativement à l'éclairage à proximité du Centre multifonctionnel ;
- Transférer la demande au MTQ concernant la réduction de vitesse sur la route du Vieux-Moulin ;
- Analyser la demande de pose de dos d'âne dans la rue du Luthier et la rue de la Dentellière.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- Colloque « Pour le mieux-être des aînés » le 9 mai 2024 à Québec ;
- Dérégulation au règlement sur la démolition d'immeubles.

11. Divers

Aucun sujet.

2024-04-123

12. Clôture et levée de l'assemblée

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais,

APPUYÉ PAR la conseillère Cindy Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la séance soit levée. Il est 21 h 00.

Adopté ce 6 mai 2024.

Réal Turgeon,
Maire

Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
